

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_063 : PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS - LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL SUR LE SITE DE LA GARE ALBI-VILLE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'INTENTIONS

L'an deux mille dix huit, le dix avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

Membres présents non votants : Monsieur,
Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018

N° DEL2018_063 : PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS - LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL SUR LE SITE DE LA GARE ALBI-VILLE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'INTENTIONS

Pilote : Secrétariat général

Madame Muriel ROQUES-ETIENNE, rapporteur,

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération a été adopté par le conseil communautaire du 28 septembre 2017. Il s'appuie sur une stratégie multimodale.

L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare d'Albi-ville constitue l'action n°1 du PDU.

Ce projet doit permettre notamment de :

- Développer les intermodalités entre les transports collectifs, la marche et le vélo
- Améliorer les coordinations entre les réseaux de transport ferroviaire, interurbain et urbain
- Augmenter la fréquentation du réseau de bus
- Renforcer la sécurité des piétons et vélos aux abords de la gare
- Déplacer le stationnement des autocars interurbains (de compétence régionale) de la place Jean-Jaurès sur le secteur gare compte tenu également des problèmes de sécurité pouvant être rencontrés sur le site actuel

Une étude doit préalablement être lancée afin de vérifier la faisabilité technique, organisationnelle et financière du projet. Cette étude de faisabilité portera sur la création du pôle d'échanges à la gare d'Albi-ville avec des aménagements connexes :

- Réaménagement des espaces dédiés aux transports urbains et interurbains sur la place Jean-Jaurès ;
- La liaison entre ces deux pôles ;
- La localisation des dessertes en centre-ville des transports scolaires.

Cette étude sera concomitante et conjointe à une étude urbaine réalisée par la ville d'Albi sur un périmètre plus large. Un groupement de commande a été constitué à cet effet.

Une première réunion d'information à laquelle ont été conviés la Préfecture, la Région, le Département et la Ville d'Albi a eu lieu le 21 décembre 2017.

Cependant, la maîtrise du foncier est un préalable à la réalisation de ce projet dont le périmètre inclut des emprises dont la SNCF est propriétaire.

La SNCF a été sollicitée sur la possibilité de libérer des emprises foncières sur le site de la gare le long du boulevard Lacombe et sur les contraintes techniques et financières que cela impliquait.

Afin de pouvoir lancer l'ensemble des opérations par les différents partenaires au projet, il est proposé de signer un protocole d'intentions qui ancrerait le projet de PEM de l'Albigeois dans les projets prioritaires de la région et associerait l'ensemble des partenaires à la réussite du projet.

Le protocole d'intentions permettrait de définir notamment :

- Le contexte du projet
- Les partenaires sollicités : L'Etat, la Région, le Département, la Ville d'Albi et les trois directions de la SNCF (Mobilités-Gares&Connexions, Réseau et Immobilier).
- Le périmètre du projet
- Les modalités de coordination
- Le calendrier global de l'opération
- Les enjeux d'aménagement du PEM
- Les études à lancer
- La gouvernance du projet

Il ne se substitue pas aux conventions de financement.

Il vous est proposé d'approuver le projet de protocole d'intentions pour la réalisation d'études pré-opérationnelles du projet de Pôle d'Échanges Multimodal sur le site de la gare SNCF d'Albi-Ville et le lancement de l'étude de faisabilité.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences de la communauté d'agglomération,

Vu le plan de déplacements urbains de l'Albigeois approuvé par délibération du 28 septembre 2017,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 mars 2018,

Vu le projet de protocole d'intentions ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le lancement de l'étude de faisabilité en vue de la création d'un pôle d'échange multimodal à la gare d'Albi-ville.

DIT QUE l'étude de faisabilité sera associée à une étude urbaine du secteur Jean-Jaurès – université – gare Albi-Ville , dans le cadre d'un groupement de commandes avec la ville d'Albi.

APPROUVE le projet de protocole d'intentions pour la réalisation d'études pré-opérationnelles du projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare SNCF d'Albi-Ville ci-annexé.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer le protocole d'intentions pour la réalisation d'études pré-opérationnelles du projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare SNCF d'Albi-Ville et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL